

## **Validation des études, expériences professionnelles et acquis personnels**

Les personnes engagées dans des études supérieures depuis plus d'un an ou titulaires d'un diplôme d'enseignement supérieur au minimum bac +2 (DUT Génie civil, certains BTS, diplômes d'ingénieur, DNSE, etc. ...) peuvent demander un dossier de validation des études, expériences professionnelles et acquis personnels.

Public concerné :

- Candidats français ou d'un pays membre de l'union européenne
- Candidats hors union européenne **titulaires** du baccalauréat français ou de son équivalence obtenu dans l'un des pays de l'Union Européenne et/ou d'un diplôme de l'enseignement supérieur français.
- **Les étudiants déjà inscrits dans l'une des 20 écoles nationales supérieures d'architecture du ministère de la culture doivent remplir un dossier de transfert.**

**Les candidats hors Union Européenne non titulaire du baccalauréat français ou de son équivalence ne sont pas concernés.**

Les demandes sont examinées par la commission de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels de l'École.

### **Calendrier**

- début décembre 2016 : mise en ligne du dossier
- **01 mars 2017** : date limite d'envoi du dossier
- début avril 2017 à fin mai : commission de sélection des dossiers
- début juin 2017 : réponses aux demandes d'entrée en équivalence

### **Dossier**

Le dossier doit comporter :

- le formulaire de demande dûment complété
- un curriculum vitae
- une lettre de motivation manuscrite
- un dossier de travaux de 40 pages maximum au format A4 ou inférieur
- toutes les pièces permettant d'apprécier la demande (relevés de notes, attestations...) selon la situation du candidat (voir le formulaire)
- un chèque de 37 € à l'ordre du régisseur de recette du service pédagogique de l'ENSAPLV (non remboursable, correspondant aux droits de pré inscription)
- deux enveloppes affranchies au tarif en vigueur format 110 x 220 libellées à vos nom et adresse

Renseignements Service de la Pédagogie ENSAPLV